

Une interpellation du directeur restée lettre morte

Le 12 octobre, nous avons interpellé le directeur au sujet au sujet des travailleurs frontaliers Luxembourgeois et de la suspension inattendue de la convention fiscale internationale l'année dernière. Nous souhaitons que les agents des SIP ne revivent pas la même galère que l'année dernière, en étant cette fois-ci préparés et informés en amont (et avant les médias). Aucune nouvelle pour le moment. Cela promet de beaux jours à venir pour les agents...

De : solidairesfinancespubliques.dfgf55@dgfip.finances.gov.fr [mailto:solidairesfinancespubliques.dfgf55@dgfip.finances.gov.fr]
Envoyé : mercredi 12 octobre 2022 à 14:07

Pour : [GDSSOT_Jean-Bernard \(35\)](mailto:GDSSOT_Jean-Bernard@dgfip.finances.gov.fr) ; jean-bernard.gossot@dgfip.finances.gov.fr

Objet : convention franco-luxembourgeoise - travailleurs frontaliers

Monsieur le Directeur,

nous vous sollicitons au sujet des travailleurs frontaliers Luxembourgeois et de la convention fiscale liée à ces travailleurs.

Les informations dont nous disposons par le biais de certains députés de nos départements voisins nous interpellent puisqu'il apparaît que le Ministère envisagerait une réécriture de la convention franco-luxembourgeoise votée et normalement applicable depuis l'imposition des revenus de 2020.

Cette réécriture comporterait l'application d'acomptes gérés par le Luxembourg et reversés à la France.

Afin d'éviter que les SIP ne se retrouvent à nouveau à gérer dans l'urgence des changements de procédure, de modalités déclaratives, et donc une charge de travail supplémentaire dont ils n'ont pas besoin, nous souhaiterions vous alerter et savoir si vous aviez des informations à communiquer aux agents concernés par ce sujet.

En effet, nous espérons que les agents soient avertis en amont afin que les contribuables ne soient informés des changements par les médias avant nos propres services, comme ce fut le cas les deux dernières années,

Par avance, merci de votre réponse.

Cordialement.

Pour SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES MEUSE,
Anne LEPAPE et Eve CULTOT



Élections Professionnelles

Des élections professionnelles auront lieu du 1er au 8 décembre.

Ces élections sont particulièrement importantes pour les agentes et les agents, car elles permettent à travers les instances, d'assurer leur défense et leur représentation tant au plan collectif qu'individuel.

Voter massivement permettra aux agentes et aux agents de se faire entendre et de donner une réelle légitimité et une vraie force aux représentantes et représentants du personnel que nous sommes.

Section locale

Pour cotiser ou adhérer, c'est par ici !

 **COTISER EN LIGNE**

L'accès à notre site local :



Solidaires SYNDICAL NATIONAL
Finances Publiques 55
Section de la Meuse

Notre page Facebook (non accessible via un ordinateur DGFiP) :



Heure Mensuelle d'Information

Des HMI auront lieu à 14 h :

- mercredi 16 novembre à Commercy
- vendredi 18 novembre à Bar le Duc (au RDC de la cité administrative, entrée B4),
- lundi 21 novembre à Verdun (2ème étage).

Pour rappel, les agents ont tous droit à une heure d'information syndicale mensuelle (article 6 du décret n°85-397 du 3 avril 1985), sans saisie spécifique dans SIRHIUS, et sans badger.

Les agents de la Direction ont droit à un délai de route pour se rendre à la cité administrative. Ils devront par contre débadger puisqu'ils changent de site, et régulariser par la suite (sans perte d'heures).

Comptes-rendus des instances

Vous pouvez retrouver les compte-rendus des dernières instances ici :

[CDAS du 27 septembre](#)

[CTL du 4 octobre](#)

[CHSCT du 21 octobre](#)

Préparation aux oraux de concours

Solidaires Finances Publiques organise des oraux blancs pour vous aider à préparer les concours.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter, les adhérents qui sont passés par cette prépa ont un très bon taux de réussite.

CSA : nouvelles instances

De nouvelles instances de dialogue social suite à la mise en place de loi de transformation de la fonction publique vont voir le jour dès l'année prochaine. Les CAPL disparaissent et les CAP Nationales voient leurs compétences modifiées. Les CT et les CHSCT fusionnent pour donner naissance aux CSA (Comités Sociaux d'Administration), comprenant des Formations spécialisées.

Les CSA auront comme attributions : les missions, les emplois, l'organisation des services et les carrières. Les Formations spécialisées s'occuperont de tout ce qui concerne la santé, la sécurité au travail et les conditions de travail.

À l'instar de ce qui s'est fait dans le privé, il s'agit bien d'une régression : moins d'instances prévues, dégradation du dialogue social avec moins de représentants de personnels et moins de droits syndicaux.